Université de Hearst

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE HEARST

mercredi 24 juin 2026 à 16 h 15, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :
Julie Béchard, présidente
Jean-Pierre Bergevin, membre du corps professoral
Halim Dabbou, membre du corps professoral
Josée Dallaire, membre du corps professoral
Sophie Dallaire, rectrice
Pierre Dorval, trésorier
Sylvie Fontaine, membre de la communauté
Nicole Fortier Levesque, membre de la communauté
Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration
Gedeon Lwaboshi Lakinu, membre du corps étudiant
Francis Lwela, membre de la communauté
Baudouin Ngoune Kamnang, membre de la communauté
Elsa St-Onge, membre du personnel (admin. et d'entretien)
Nancy Turgeon, vice-présidente
Eric Wambo Mbatkam, membre de la communauté

Membres absentes et absents :
Anne-Marie Cantin, membre du personnel (admin. et d'entretien) (s'est excusée)
Mouhamed dit Doudou Kama Samba, membre du corps étudiant
Alexis Maquin, membre de la communauté

Personne convoquée :
Frédéric Nickner, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Personne invitée :
Stéphanie Beaulac, gestionnaire du développement philanthropique

Secrétaire d'assemblée :
Daniel Fauchon, secrétaire général

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum

La présidence du Conseil déclare la réunion ordinaire du 24 juin 2026 ouverte à 16 h 15.

2. Sujets retirés de l'ordre du jour consensuel

À la demande d'un membre, le point « 7. Affaires émanant des procès-verbaux » est retiré de l'ordre du jour consensuel afin de présenter une brève mise à jour concernant la décision de la Ville de Hearst relative au projet de résidence adopté lors de la dernière réunion.

Il est proposé par Josée Dallaire
Appuyé par Nancy Turgeon

CA-58-26 Que l'ordre du jour consensuel soit adopté tel que modifié.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Eric Wambo Mbatkam

CA-59-26 Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune.

5. Approbation des procès-verbaux

5.1. Réunion ordinaire du 29 avril 2026

Il est proposé par Nancy Turgeon
Appuyé par Elsa St-Onge

CA-60-26 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2026 soit adopté tel que présenté.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Réunion extraordinaire du 3 juin 2026

Il est proposé par Baudouin Ngoune Kamnang
Appuyé par Nicole Fortier Levesque

CA-61-26 Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2026 soit adopté tel que présenté.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Résolutions adoptées par courriel
Aucune.

7. Affaires émanant des procès-verbaux
Ce point est traité au point 10.1.

8. Rapports des officiers
8.1. Rapport du rectorat
8.2. Rapport du vice-rectorat à l'administration
8.3. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres du Conseil ont pu prendre connaissance des rapports des officiers.

9. Rapports des comités
9.1. Comité permanent des affaires académiques
Aucun.

9.2. Comité permanent de gouvernance et d'éthique
Aucun.

9.3. Comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures
Un rapport est disponible.

9.4. Comité permanent des ressources humaines
Un rapport est disponible.

9.5. Comité InnovaNor
Un rapport est disponible.

9.6. Comité exécutif du Conseil
Un rapport est disponible.

Les membres du Conseil ont pu prendre connaissance des rapports disponibles.

10. Affaires émanant des procès-verbaux

10.1. Mise à jour : décision de la Ville de Hearst concernant le projet de résidence

Les membres sont informés que la demande de l'Université visant l'acquisition d'un terrain situé de façon plus centrale à Hearst, soit au parc Blier, en lien avec le projet de résidence étudiante, a été refusée par la Ville de Hearst.

À la suite de cette décision, l'administration examine la possibilité d'un partenariat avec un organisme communautaire en vue d'un projet commun sur ce terrain. Il est précisé que cette possibilité demeure préliminaire et qu'aucun engagement n'a été pris à ce stade. L'organisme doit en discuter lors d'une réunion de son conseil d'administration prévue à la fin du mois de juin 2026.

Il est également indiqué que l'option de construire la résidence sur la rue Hallé demeure possible. Toutefois, selon l'évolution des démarches et afin de trouver la meilleure solution à long terme, la réalisation du projet pourrait être reportée d'une année par rapport à l'échéancier initialement envisagé pour septembre 2027.

11. Correspondance

Aucune.

12. Annonces et informations

12.1. Rapport de la spécialiste en collecte de fonds

Les membres prennent connaissance du rapport de la gestionnaire du développement philanthropique portant sur le travail réalisé de janvier à juin 2026. Le rapport présente notamment les démarches liées au projet de résidence étudiante, au plan philanthropique 2026-2028, aux relations avec les personnes donatrices ainsi qu'avec les anciennes et les anciens, aux activités de rayonnement communautaire et à la Fondation Université de Hearst.

Sylvie Fontaine se joint à la réunion à 16 h 26.

Il est notamment indiqué que les travaux réalisés visent à structurer davantage la philanthropie à moyen terme, à renforcer les relations

avec les partenaires et à appuyer des priorités institutionnelles majeures.

Stéphanie Beaulac, personne invitée, quitte la réunion à 16 h 28.

12.2. Armoiries officielles de l'Université de Hearst

Les membres sont informés que l'Université de Hearst possède désormais ses armoiries officielles, concédées par l'Autorité héraldique du Canada et inscrites au Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada. Les armoiries ont été dévoilées le 11 juin 2026.

Il est rappelé que ce projet découle d'une résolution adoptée par le Conseil le 7 décembre 2022 et qu'un comité de travail a été formé en 2023 afin d'élaborer des armoiries et une devise reflétant l'identité, l'histoire, la mission et les valeurs de l'Université.

Les principaux éléments symboliques des armoiries ainsi que la devise sont brièvement présentés.

Le travail réalisé par le comité et la qualité de la présentation lors du dévoilement des armoiries sont soulignés.

12.3. Rapport en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel, 2025

Les membres prennent connaissance du rapport annuel en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le rapport présente les initiatives de sensibilisation, les mesures de prévention, les services de soutien, les mesures liées à la sécurité des campus, ainsi que les données relatives aux plaintes et signalements.

12.4. Rapport d'activités des comités permanents du Conseil

Les membres prennent connaissance du rapport d'activités des comités permanents du Conseil pour l'année universitaire 2025-2026. Le rapport présente, pour chacun des comités, le nombre de réunions, le nombre de propositions de résolutions et un bilan des principaux sujets abordés. Les bilans des années antérieures sont également présentés à titre d'information.

12.5. Lettre d'amendement relative à la modification de l'entente du personnel administratif et d'entretien 2025-2028

Les membres sont informés de la lettre d'amendement relative à la modification de l'entente du personnel administratif et d'entretien 2025-2028.

À la suite de la conclusion de la convention collective et de l'adoption du budget provisoire 2026-2027, l'entente du personnel administratif et d'entretien a été revue afin d'assurer une équité interne et une cohérence entre les différents groupes d'employées et d'employés de l'Université. Plus précisément, les augmentations salariales prévues à l'entente ont été ajustées afin qu'elles correspondent aux pourcentages négociés dans le cadre de la convention collective pour les deux prochaines années.

La lettre d'amendement apporte également certaines précisions concernant les jours fériés et les congés accordés par l'Université, afin de mieux distinguer les congés reconnus officiellement comme jours fériés des congés additionnels accordés par l'employeur.

13. Nouvelles questions

13.1. Renouvellement du courtier d'assurance des immeubles de l'Université de Hearst

Les membres prennent connaissance de la recommandation visant à prolonger, pour une période d'un an, le contrat actuel avec le courtier d'assurances Brokerlink pour l'assurance des immeubles de l'Université de Hearst. Il est précisé que cette prolongation permettrait d'assurer la continuité de la couverture tout en permettant à l'administration de préparer un nouvel appel d'offres au début de l'année 2027.

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Elsa St-Onge

CA-62-26 Que le Conseil autorise la prolongation, pour une période d'un an, du contrat actuel avec le courtier d'assurances Brokerlink pour l'assurance des immeubles de l'Université de Hearst, et mandate l'administration à effectuer les démarches nécessaires afin de lancer un appel d'offres au début de l'année 2027.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Frédéric Nickner, personne-ressource, quitte la réunion à 16 h 43.

13.2. Mise à jour : FIN 3001 - Directive administrative pour les réclamations de dépenses dans le cadre de ses fonctions

Les membres prennent connaissance de la version révisée de la directive administrative FIN 3001, recommandée par le comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures.

Les modifications proposées visent notamment à élargir le titre de la directive, à préciser les références applicables en matière de perfectionnement professionnel et à mieux encadrer le remboursement

du tarif supplémentaire des assurances d'affaires lors de l'utilisation d'un véhicule personnel à des fins professionnelles. Il est précisé que cet encadrement a été élaboré en consultation avec le courtier d'assurance de l'Université. La directive rappelle également que l'Université ne privilégie pas l'utilisation de véhicules personnels pour le transport des étudiantes et étudiants.

Les membres sont aussi informés que le comité a discuté des annexes relatives aux taux de remboursement des repas, du kilométrage et de l'hébergement. Une attention particulière a été portée aux plafonds d'hébergement à Timmins, où les coûts sont plus élevés. Une catégorie distincte est donc prévue pour la région de Timmins, avec un plafond de remboursement différent de celui applicable aux régions de Hearst et de Kapuskasing.

Il est également précisé que l'adoption de la directive n'a pas pour effet de figer le contenu des annexes. Certains taux et renseignements pourront continuer d'être ajustés administrativement au besoin, notamment en fonction de l'évolution des prix, des taux préférentiels disponibles et de la révision annuelle des taux de kilométrage et des per diem.

Il est proposé par Josée Dallaire
Appuyé par Sylvie Fontaine

CA-63-26 Que la directive administrative pour les réclamations de dépenses dans le cadre de ses fonctions, recommandée par le comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures, soit adoptée telle que présentée.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3. Politique révisée et recommandée par le comité permanent des ressources humaines

13.3.1. ADM 103 - Politique sur les normes d'accessibilité

Les membres prennent connaissance de la version révisée de la Politique sur les normes d'accessibilité, recommandée par le comité permanent des ressources humaines.

Il est précisé que le titre de la politique est modifié afin de retirer la référence aux « services à la clientèle », de façon à mieux refléter la portée de la politique, qui vise non seulement les services offerts au public, mais également les membres de la communauté universitaire, incluant les employées et employés. Les autres modifications apportées à la politique sont principalement de nature rédactionnelle et de mise en forme,

afin d'assurer une meilleure cohérence avec la présentation des autres politiques institutionnelles.

Il est proposé par Josée Dallaire
Appuyé par Eric Wambo Mbatkam

CA-64-26 Que la politique sur les normes d'accessibilité, recommandée par le comité permanent des ressources humaines, soit adoptée telle que présentée.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4. Amendement au Code de déontologie

Les membres prennent connaissance de l'amendement proposé au Code de déontologie, recommandé par le comité permanent de gouvernance et d'éthique. L'amendement vise principalement à préciser le rôle du comité permanent de gouvernance et d'éthique dans l'application du Code et à encadrer le traitement des allégations de manquement.

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Isabelle Gagnon-Birch

CA-65-26 Que le Code de déontologie, recommandé par le comité permanent de gouvernance et d'éthique, soit adopté tel qu'amendé.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Huis clos

Ouverture du huis clos

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Gedeon Lwaboshi Lakinu

CA-66-26 Que la période de huis clos soit ouverte à 16 h 53 et que le Conseil autorise la présence des personnes convoquées.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.1. Renouvellement de l'entente des directions et des directions adjointes (2026-2029)

Le secrétaire général se retire de la réunion à 16 h 56 pour la discussion portant sur le renouvellement de l'entente des directions et des directions adjointes.

Le secrétaire général réintègre la réunion à 17 h 03.

14.2. Mise à jour : collaboration et positionnement de l'Université de Hearst

Jean-Pierre Bergevin se joint à la réunion à 17 h 06.

Fermeture du huis clos

Il est proposé par Isabelle Gagnon-Birch
Appuyé par Nancy Turgeon

CA-67-26 Que la période de huis clos soit fermée à 17 h 43.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général se retire de la réunion à 17 h 44.

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Francis Lwela

CA-68-26 Que l'entente entre le conseil d'administration de l'Université de Hearst et les membres de la direction et de la direction adjointe, conformément à la recommandation du comité exécutif, soit adoptée telle que présentée pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029.
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (avec une abstention)

Le secrétaire général réintègre la réunion à 17 h 45.

15. Clôture de la réunion

15.1. La prochaine réunion ordinaire du Conseil est prévue le 7 octobre 2026.

La présidence du Conseil déclare la réunion ordinaire du 24 juin 2026 close à 17 h 46.

16. Questions laissées en suspens

Aucune.

Julie Béchard, présidente

Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.